

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 841 fixant la composition et la date de la session ordinaire du Conseil de Révision en Côte Française des Somalis pour la classe 1967.

n° 841

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 mai 1965

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1965

Date du numéro
1 juillet 1965

TEXTE INTÉGRAL

La session ordinaire du conseil de révision de la classe 1967 se tiendra le mercredi 16 juin 1965, à 8 heures, à l'Infirmerie Hôpital de Djibouti. Au cours de cette séance, seront examinées les demandes de sursis d'incorporation faisant l'objet de l'article 9 de l'arrêté du Ministre des Armées « Terre » en date du 16 novembre 1961. La composition du conseil de révision est fixée comme suit: « Président : M. Beaux, Conseiller aux affaires administratives de Ire classe, représentant M. le Gouverneur, Chef du Territoire; Membres : M Bauer (Jean-Louis), Conseiller territorial : — M. Ali Elmi Yonis, Conseiller territorial; Le Lieutenant-Colonel Chef d'état-major du Général Commandant supérieur des Forces armées de la C.F.S. Bisteront à cette session: M. Claverie, Administrateur en chef de classe exceptionnelle des affaires d'Outre-Mer, Commandant le Cercle de Djibouti; M. le Capitaine L Bras, Commandant le Bureau de recrutement de la Côte Française des Somalis ; M. le Médecin Commandant Voisin et M. le Médecin Capitaine Aubert, désignés par le Médecin Colonel Directeur du Service de Santé des Forces terrestres de la Côte Française des Somalis. Les parlementaires, les membres du Conseil du Gouvernement, les membres de l'Assemblée Territoriale peuvent également assister à la présente session.